

**COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HEUILLE**  
**SEANCE du 21 Février 2017**

Convocation : 17 Février 2017

**Etaient présents** : Rémy PASQUET, Bernadette ROBLIN, Christophe MAGNIEN, Jacqueline BERLIN, Raymonde DRAGNE, Evelyne LECROT, Gilbert COURTOIS, Séverine MORLET, Gérard GUYOT (arrivé à 19h30)

**Etaient absents** : Martine PIERRE (pouvoir à Jacqueline BERLIN) Karen GAUDET (pouvoir à Christophe MAGNIEN), Thierry GOUNOT, Pascal BONDOUX, Emmanuel BERTHON (pouvoir à Rémy PASQUET), Elodie VINCENT.

Jacqueline BERLIN a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-neuf heures.

Le vingt et un février deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Rémy PASQUET, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2017
- 2/ Le plan de financement de la salle de convivialité
- 3/ Le plan local urbanisme intercommunal
- 4/ Achat du coffre-fort
- 5/ Questions diverses (pouvoir de police du maire)

**□□1 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 21 Février 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**□□2 - Le plan de financement de la salle de convivialité**

Monsieur Le Maire présente le plan de financement pour la rénovation de la salle de convivialité intergénérationnelle.

## Plan de financement

	Montant H.T	%
Dépenses :		
Rénovation et aménagement de la salle de convivialité intergénérationnelle		
Travaux de rénovation thermique du bâtiment	240 000.00 €	73.17
Rénovation aire de stationnement	40 000.00 €	12.20
Imprévus (honoraires architecte SPS, dommages ouvrages)	48 000.00 €	14.63
TOTAL DEPENSES	328 000.00 €	100
Ressources :		
DSIPL	164 000.00 €	50
Contrat de ruralité (PNSN/ETAT)	98 400.00 €	30
Autofinancement	65 600.00 €	20
TOTAL RESSOURCES	328 000.00 €	100

Après en avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ❖ Approuve le plan de financement ci-dessus
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions

**Délibération n° 2017-03**

### **003- Le Plan local d'urbanisme intercommunal**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la loi ALUR donne désormais aux EPCI la compétence du Plan Local d'Urbanisme. Toutefois cette compétence peut ne pas être transférée dans le cas suivant où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme de délai d'applicabilité. » La commune de Saint Martin d'Heuille s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Loire, Nièvre et Bertranges.

### **Délibération n° 2017-04**

#### **004- Achat du coffre-fort**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil Municipal que suite à un problème d'ouverture du coffre-fort, il est envisagé le remplacement de celui-ci.

Il montre une étude de prix faite auprès des établissements FICHET-BAUCHE et des établissements BRUNEAU.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- ❖ Autorise Monsieur Le Maire à signer le bon de commande
- ❖ Autorise Monsieur Le Maire à procéder à l'achat du coffre-fort auprès des établissements BRUNEAU.

### **Délibération n° 2017-05**

#### **Table des délibérations**

**2017-03** : Plan de financement de la salle de convivialité

**2017-04** : Plan local d'urbanisme intercommunal

**2017-05** : Achat coffre-fort

**Fait et délibéré le 21 Février 2017 ci-dessus,  
Ont signé avec Nous les membres présents**

NOM Prénoms	Signature	Pouvoir à
BERLIN Jacqueline		
BERTHON Emmanuel		
BONDOUX Pascal		
COURTOIS Gilbert		
DRAGNE Raymonde		
GAUDET Karen		
GOUNOT Thierry		
GUYOT Gérard		
LECROT Evelyne		
MAGNIEN Christophe		
MORLET Séverine		
PASQUET Rémy		
PIERRE Martine		
ROBLIN Bernadette		
VINCENT Elodie		